

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 2017

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation : 23 Février 2017**

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Thierry MERCIER, Damien LANDRY, Mmes Annie CHERONNEAU, Nathalie BŒUF, Jocelyne Ré.

**Secrétaire de séance :** M. Damien LANDRY.

### **Vote des comptes de gestion et administratif du budget annexe 2016 :**

Recettes de fonctionnement pour : 38 194.12 € (Excédent de fonctionnement). Dépenses sur ce budget : Remboursement dépôt de garantie à la SIMMOB et reliquat sur TVA. Excédent de fonctionnement reporté (002) : 37 513.94 €.

Le compte administratif, est approuvé par les membres du Conseil Municipal, par 6 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Le compte de gestion, dressé par le Trésorier, n'appelant aucune observation est voté à l'unanimité.

### **Vote du compte de gestion (dressé par le Trésorier M. Fragneau) et du compte administratif (dressé par le Maire), année 2016, de la commune :**

<b>Investissements 2016 :</b> Dépenses réalisées :	40 104.34 €
Restes à réaliser (Dépenses) :	50 926.57 €
Restes à Réaliser (Recettes) :	40 000.00€
Recettes réalisées :	36 160.19 €
<b>Résultat de clôture (excédent) :</b>	<b>3 944.15 €</b>

<b>Fonctionnement 2016 :</b> Dépenses réalisées :	163 629.53 €
Recettes réalisées :	246 141.26 €
<b>Résultat de clôture (excédent) :</b>	<b>82 511.73 €</b>

Considérant les restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :

Au compte 1068 (investissement) :	<b>14 870.72 €</b>
Au compte 002 (fonctionnement) :	<b>67 641.01 €</b>

Le compte administratif, est approuvé par les membres du Conseil Municipal, par 6 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Le compte de gestion, dressé par le Trésorier, n'appelant aucune observation, est voté à l'unanimité.

**Zones d'activités** : Modalités financières des transferts économiques (conséquences de la loi NOTRe du 7 août 2015) : le conseil municipal a voté par 8 voix pour et 1 abstention.

**Compétence PLU intercommunal** : refus du transfert à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, voté à l'unanimité.

**Restitution aux communes des biens non d'intérêt communautaire** : Jardin médiéval d'Aulnay de Saintonge : Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Questions diverses** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, concernant une offre émise pour l'achat du bâtiment communal « Sous les Aures ». Des précisions sont attendues avant d'envisager donner suite.

Le Maire,  
**Didier BOREL.**